

## **CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE ENTRE PARTICULIERS**

Entre PROPRIETAIRE ET LOCATAIRE  
S.C.I. COTE SOLEIL, représentée par  
Mme POULIN – MOORS .....  
Rue de la Taillette 40 .....  
5362 Achet (Belgique) .....  
Tél. : 0498/86.06.76 Tél. : .....

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Adresse de la location : Chemin des Gessières 8  
34320 Neffiès (France)  
(derrière la coopérative vinicole « Le Cellier des Neuf Fiefs »)

Description des locaux loués :

Une maisonnette 70 m<sup>2</sup> comprenant une chambre avec deux lits une personne à l'étage + canapé-lit sur la mezzanine et, au rez-de-chaussée : une chambre avec un lit deux personnes + 1 lit pour bébé, une salle de bains équipée avec douche, lavabo et W.C., une pièce de séjour avec coin cuisine équipée (4 taques électriques, four, hotte, réfrigérateur avec compartiment congélateur séparé, micro-ondes, percolateur), coin repas, coin salon + TV

Terrasse 20 m<sup>2</sup> avec mobilier de jardin + barbecue et parasol.  
+ machine à laver 7 kg dans abri piscine.

Le tout sur terrain clôturé de 40 ares avec car-port 4 voitures.

**Les parasols doivent être repliés ou rentrés lorsque vous n'êtes pas sur la terrasse.**

**Ils seront remplacés par un modèle identique avant votre départ s'ils sont cassés.**

Piscine clôturée non surveillée de 16 m sur 7 m avec pataugeoire; profondeur maximum 1,80m

Pergola, transats et douche solaire. Table ping-pong (amener ses raquettes et balles) et balançoires.

Boulangerie, épicerie et restaurant dans le village, près de l'église.  
Grandes surfaces à Pézenas ou à Béziers.

Durée de la location : ..... jours.

La location commence le ..... pour se terminer le .....

Prix de la location pour cette période : .....

La location est prévue pour 6 personnes (+ 1 bébé). Il est demandé un supplément de 15,00 €/jour/pers.suppl.

Acompte (25 % du prix de la location) versé le ..... d'un montant de .....  
sur le compte 143-0674008-56 de la SCI Côté Soleil

Solde à verser minimum 15 jours avant votre départ pour l'envoi des clés.

Caution : une caution de 250 € est demandée  
Cette garantie vous sera rendue à la remise des clés, après contrôle des lieux.

Entretien des locaux : Les locaux devront être rendus dans un parfait état de propreté.  
Une somme de 75 € pourra être retenue sur la caution en cas de nettoyage final non effectué ou mal effectué.

Les départs se font le samedi au plus tard à 10 heures et les arrivées se font le samedi à partir de 14 heures, afin d'effectuer les vérifications et remises en état éventuelles pour le locataire suivant.

Les petits animaux sages et propres sont acceptés, avec l'accord écrit des propriétaires (mais interdits dans la piscine)

La piscine n'est pas surveillée ; en cas d'accident, le propriétaire décline toute responsabilité, les parents sont responsables des enfants.

**Il est interdit d'aller dans la piscine avec des chaussures ou avec des objets autres que des jouets gonflables réservés à cet effet.**

**La piscine est privée, il est interdit d'y inviter des personnes non locataires.**

Fait en deux exemplaires, le .....  
chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Le propriétaire,

Le locataire,

## **CONDITIONS GENERALES**

**DUREE** : la location ne pourra être prolongée sans l'accord préalable du propriétaire.

**PRIX** : le locataire ayant versé un acompte à valoir sur la location s'engage à prendre possession des lieux à la mise à disposition fixée au contrat et à verser au plus tard le jour de la remise des clés par le propriétaire, le solde du prix de la location quoi qu'il puisse survenir, maladie, accident ou événement imprévu.

Si le locataire quitte les lieux loués avant la date prévue, il ne pourra pas prétendre à un remboursement pour la période non courue.

**CAUTION** : la caution est versée pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets mobiliers ou autres garnissant les lieux loués. Ce présent cautionnement ne pourra en aucun cas être considéré comme un paiement anticipé de loyer. Cette somme sera remise au plus tard à la fin du 2<sup>e</sup> mois qui suit la location, déduction faite des dégâts éventuels. Si le cautionnement s'avérait insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme.

Les locaux loués doivent être rendus dans un parfait état de propreté : lavage des sols, miroirs, sanitaires, vaisselle, réfrigérateur (le laisser ouvert), et ne pas laisser traîner de provisions périssables.

Le locataire devra, dans les premières heures de la prise de possession de la location, informer le propriétaire de toute anomalie constatée.

Les meubles et objets mobiliers ne doivent souffrir que de la dépréciation provenant de l'usage normal auquel ils sont destinés. Ceux qui, à l'expiration de la présente convention, seront manquants ou auront été mis hors service pour une cause autre que l'usure normale, devront être payés ou remplacés par le locataire, avec l'assentiment du propriétaire. Toute vaisselle cassée devra également être remplacée. Il est interdit de se mettre debout sur les lits de plage ; il est recommandé de s'asseoir sur les lits de plage et ne pas se laisser tomber dessus. Tout lit de plage cassé devra être remplacé par un lit de plage de la même marque et du même modèle (prix en 2009 : 100,00 €/pièce).

Le locataire sera tenu, avant son départ, de remettre les meubles et objets mobiliers à la place qu'ils occupaient lors de son entrée.

**Avant son départ, le locataire a l'obligation de laisser les portes de toutes les armoires (cuisine, garde-robes...) et du frigo ouvertes pour l'aération, et ne pas oublier de fermer l'arrivée d'électricité (sous le coffret électrique dans l'armoire à balais de la cuisine) et l'arrivée d'eau (salle de bains). Avant son départ, le locataire devra rentrer le parasol et le barbecue et s'assurer de la fermeture des locaux.**

Signature locataire,

## **LOISIRS**

Dans les environs :

Concours de pétanque dans le village en soirée, balades à pied ou en vélo.  
Nombreux marchés alentour, balades vigneronnes (voir office du tourisme).  
Méditerranée (plages de Portiragnes, Vias, Valras, Agde).  
Cap d'Agde, Ile aux Loisirs, Etang de Thau (huîtres), Canal du Midi (possibilité de louer des vélos) avec les 9 écluses de Fonsérannes, Barrage des Olivettes (possibilité de se baigner), ville de Pézenas, Cirque dolomitique de Mourèze, Pic de Vissou, Faugères et ses moulins, Oppidum d'Ensérune, ville de Béziers.

Un peu plus loin :

Lac du Salagou (possibilité planche à voile, pédalos, baignade, pêche...), descente de l'Hérault en canoë-kayak (à partir du village historique de St Guilhem Le Désert), Grottes de Clamouse et Grottes des Demoiselles, villes de Carcassonne et les châteaux Cathares, Béziers, Sète, Montpellier, le viaduc de Millau, Aigues-Mortes et la Camargue, divertissements divers : Aqualand (grand parc aquatique), réserve africaine de Sigean, nombreux domaines viticoles...  
Les caves Byrrh à Thuir avec la plus grosse cuve en bois (1.000.200 litres).

La frontière espagnole n'est qu'à 160 km, soit à environ 1 heure 30 par l'autoroute.